

**AVIS D'IMPÔT 2018**IMPÔT SUR LE REVENU ET PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX
sur les revenus de 2017

Pour vos démarches,
pas besoin d'original :
il suffit de fournir une
photocopie, vérifiable sur
impots.gouv.fr/verifavis

M REVELLAT PHILIPPE
OU MME STROPIANO EVELYNE
19 RUE CAMILLE CLAUDEL
94350 VILLIERS SUR MARNE

Vos références

Pour accéder à votre espace particulier**Numéro fiscal :**

Déclarant 1 (C) : 19 53 845 957 154

Déclarant 2 (C) : 10 98 505 494 107

N° d'accès en ligne : voir votre déclaration**Revenu fiscal de référence :** 58 694

Référence de l'avis : 18 94 A658915 80

Numéro de contrat de prélèvement : M1 94 0201571 90

RUM* : FR46ZZZ005002M194020157190

Numéro FIP : 940 47 28 1562609789 3 A

Numéro de rôle : 016 A

Date d'établissement : 02/08/2018

Date de mise en recouvrement : 31/07/2018

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 3 075,00 €**Détail du montant restant à prélever**

Montant de votre impôt sur le revenu 3 976,00 €

Montant de vos prélèvements sociaux 2 389,00 €

Acomptes mensuels versés 3 290,00 €

94101

Le solde de votre impôt a été étalé automa-
tiquement (voir explications sur notice).

Compte à débiter :
FR49 3000 2076 5000 0000 4800 X63
M REVELLAT PHILIPPE
CL MONTLHERY

Prochaines échéances 2018
Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de
paiement fixée au 17/09/2018 :

16 AOUT	2018	470,00 €
17 SEPTEMBRE	2018	470,00 €
15 OCTOBRE	2018	711,00 €
15 NOVEMBRE	2018	711,00 €
17 DECEMBRE	2018	713,00 €

Pour 2019 :

En raison de la mise en place du prélèvement à la source à compter du 1^{er} janvier 2019, votre contrat de prélèvement mensuel de l'impôt sur le revenu prendra fin automatiquement le 31/12/2018.

Vous n'avez aucune démarche à effectuer.

Lisez attentivement la rubrique "INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE" à l'intérieur de cet avis, ainsi que la notice.

INFORMATIONS CONCERNANT LE PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE EN 2019

L'acompte sur les revenus sans organisme collecteur sera prélevé (voir à la fin de l'avis) sous la référence unique de mandat : FR46ZZZ0050021I53H4E957918PAS2A

Votre compte à débiter : FR49 3000 2076 5000 0000 4800 X63 CL MONTLHERY

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

	Déclar. 1		Total
IMPOT SUR LE REVENU			
Détail des revenus			
Total des salaires et assimilés ²	50194		
Déduction 10% ou frais réels.....	- 5019		
Salaires, pensions, rentes nets.....	45175		45175
Revenus perçus par le foyer fiscal			
Revenus de capitaux mobiliers déclarés.....		70	70
Revenus de capitaux mobiliers imposables ⁷			13889
Revenus fonciers nets.....			59134
Revenu brut global			59134
CSG déductible.....			- 440
Revenu imposable			58694
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴			4098
Impôt sur le revenu net avant corrections			4098
Impôt total avant crédits d'impôt		4098	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS			
	Montant déclaré	Montant retenu	
Prélèvement forfaitaire déjà versé sur revenus de capitaux mobiliers.....	17	17	- 17
Cotisations syndicales.....	159	159	- 105
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 105
<hr/>			
IMPOT NET			
Total de l'impôt sur le revenu net.....			3976
<hr/>			
Suite en page suivante >>>			

>>> Suite de votre avis				
PRELEVEMENTS SOCIAUX				
Détail des revenus	CSG	CRDS	PREL SOC CONT ADD	PREL SOL
Revenus fonciers nets ⁴⁵	13889	13889	13889	13889
BASE IMPOSABLE.....	13889	13889	13889	13889
Taux de l'imposition	9,90%	0,50%	4,80%	2%
Montant de l'imposition.....	1375	69	667	278
Total des prélèvements sociaux nets.....				2389
Pour information :				
Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2018.....				944
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE A RECOUVRER.....				6365
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				58694
Informations indiquées pour mémoire				
Revenus déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				70
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2018, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2019 est de :.....		Déclar. 1 18137	Déclar. 2 15344	
INFORMATIONS CONCERNANT LE PRELEVEMENT A LA SOURCE EN 2019				
Attention, ces informations ne prennent pas en compte les actions que vous avez pu réaliser sur impots.gouv.fr depuis le 03/07/2018				
Taux personnalisé qui sera utilisé par votre organisme collecteur (employeur,				
Suite en page suivante >>>				

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr :** Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos déclarations et avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel :** Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone :** **Pour tout renseignement concernant le prélèvement à la source mis en place en 2019 : 0 811 368 368* DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 19H**
 - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service :
0 810 012 009 * - Courrier : centre prélèvement service CS 10001 59868 LILLE CEDEX 9
 - Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place :** Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS CHAMPIGNY-SUR-MARNE - S.A.I.D. VILLIERS-PLESSIS
13 BRD GABRIEL PERI - 94507 CHAMPIGNY-SUR-MARNE CEDEX
Tél : 01 45 16 61 61

* (Service 0,06 € / min + prix appel)

>>> Suite de votre avis				
caisse de retraite ...) pour le prélèvement à la source sur votre revenu net imposable				
Taux pour le foyer	6,40%			
OU				
Si vous souhaitez opter pour des taux individualisés à la place du taux pour le foyer, rendez-vous sur impots.gouv.fr jusqu'au 15/09/2018 (inclus) Ces taux individualisés seront alors les suivants : Taux individualisé pour le déclarant 1 Taux individualisé pour le déclarant 2 Cette option ne modifie pas le montant total prélevé à la source pour le foyer		6,40%	0,00%	
Acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur	Foyer	Déclar. 1	Déclar. 2	Total
Acompte d'impôt sur le revenu :				
Revenus fonciers				
revenus soumis à l'acompte.....	13889			
montant de l'acompte mensuel.....	74			
Acompte des prélèvements sociaux :				
Revenus fonciers				
revenus soumis à l'acompte.....	13889			
montant de l'acompte mensuel.....	199			
Total général de l'acompte mensuel pour les revenus sans organisme collecteur.....	273			273
Ce montant sera prélevé chaque mois à compter du 15/01/2019 sur le compte bancaire indiqué en haut de la page 2 de cet avis. Si vous souhaitez modifier le compte bancaire ou opter pour un prélèvement trimestriel, rendez-vous sur impots.gouv.fr				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2020 (dans les conditions prévues aux articles R*190-1 et R*196-1, du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R*196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3^{ème} année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

ETAT CIVIL ET ADRESSE

Nom : M REVELLAT PHILIPPE
OU MME STROPIANO EVELYNE

Adresse d'imposition au 01/01/2018
19 RUE CAMILLE CLAUDEL
94350 VILLIERS SUR MARNE

Déclarant 1 - Nom de naissance : REVELLAT
Déclarant 2 - Nom de naissance : STROPIANO